



Pension alimentaire enfant majeur

Par **nounoune1972**, le **09/06/2012 à 22:41**

Bonjour,rnrnJe suis divorcé depuis 10 ans et je paie une pension alimentaire à mon ex femme pour ma fille qui a 20 ans et qui ne travaille pas. Ma fille ne vit plus chez sa mère mais avec son compagnon et ils attendent un enfant. Je voudrais savoir si je dois continuer de verser une pension alimentaire sachant que ma fille touche le RSA et travaille en n'étant pas déclarée. Devrais-je verser une pension pour mon petit fils à venir ? Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **10/06/2012 à 09:47**

Bonjour, vous ne pouvez pas arreter le versement de la pension sans l'autorisation du JAF. Effectivement votre fille aurait due demander que le paiement se fasse sur son comte. Vous pouvez effectivement devoir payer une pension pour votre petit fils, mais c'est tout d'abord au pere de l'enfant et à sa mere de subvenir à ses besoins. La mere de votre fille n'a pas à toucher une pension pour un enfant qu'elle n'entretient pas. Le JAF se saisit avec ou sans avocat, cordialement

Par **nounoune1972**, le **10/06/2012 à 10:28**

MERCI DE VOTRE REPONSE